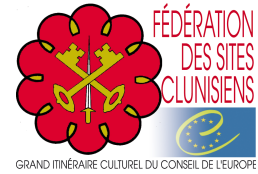




CONSEIL COMMUNAL
DE BASSINS



Procès-verbal de l'assemblée générale du Conseil Communal du 15 décembre 2022

L'assemblée est convoquée le jeudi 15 décembre 2022 à la salle polyvalente à 19.45 heures avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 septembre 2022 ;
2. Communications du bureau et de la Municipalité ;
3. Règlement du conseil ;
4. PM 06/22 : Préavis relatif à la constitution d'un nouveau droit de superficie distinct et permanent (DDP) situé au Jubillet – Chalet Tamizou ;
5. PM 07/22 : Préavis relatif à la modification de l'annexe du règlement sur l'épuration et l'évacuation de l'eau ;
6. PM 08/22 : Préavis relatif au budget 2023 ;
7. Rapport du représentant APEC et ORPC ;
8. Propositions individuelles ;
9. Divers ;

L'assemblée est présidée par Bernard Treboux. Les scrutateurs sont Rémy Damond et, Jillian Béchet, la secrétaire est Sabrina Broggi. Le rapporteur de la commission des finances est Nicolas Sudan.

L'appel fait constater la présence de 31 conseillers. 9 conseillers sont excusés. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement. La majorité absolue est de 16 voix.

L'ordre du jour est accepté comme annoncé

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 29 septembre 2022 ;

François Martignier n'étant pas président de la commission de la déchetterie, le paragraphe suivant : *Pour la commission de la déchetterie, François Martignier étant absent, il n'y a donc pas de rapport actuellement.* Celui-ci est annulé. Le Président de la commission de déchetterie est Olivier Ramel, il n'y a pas de rapport car la commission n'a pas été active durant l'année.

Après cette modification, le PV est accepté à l'unanimité.

2. Communication du bureau et de la municipalité ;

Pour le bureau :

Bernard s'excuse pour l'envoi du PV du mois de juin au lieu de celui du mois de septembre. Bernard Treboux informe qu'il n'y a pas eu de copie des rapports de la municipalité car ceux-ci sont sur le site de la commune. Bernard Treboux nous tient au courant de son affaire juridique avec Madame Krasnova, il est convoqué au ministère public le 22 décembre.

Pour la municipalité :

Les communications de la municipalité sont annexées à ce procès-verbal.



3. Règlement du conseil ;

Bernard Treboux informe que c'est juste un petit problème technique, tous les conseillers ont reçu la lettre de Richard Vez pour les deux modifications du règlement du conseil, Bernard Treboux a regardé avec les juristes du canton pour savoir comment interpréter notre règlement, les juristes ne sont pas d'accord que nous interprétions l'article 25 du règlement sans passer par une modification de celui-ci.

Il est donc demandé au conseil, de prendre en compte la lettre de Richard Vez et de la transmettre à la municipalité afin que celle-ci puisse faire un préavis.

La commission ad hoc qui a été nommée pour le règlement du conseil travaillera sur ce préavis.

La discussion est ouverte, personne ne demande la parole, la discussion est close et nous passons au vote.

La prise en compte de la lettre de Richard Vez pour la transmettre à la municipalité est acceptée à l'unanimité.

4. PM 06/22 : Préavis relatif à la constitution d'un nouveau droit de superficie distinct et permanent (DDP) situé au Jubillet – Chalet Tamizou ;

Nicolas Sudan donne lecture du rapport de la COFIN

Sonia Pittet répond volontiers aux questions mais tout paraît bien clair dans le rapport ainsi que dans le préavis.

Richard Vez demande si la municipalité a une idée du coût pour cette reconstitution

Sonia Pittet répond qu'un contact a été pris avec un notaire afin de pouvoir aller de l'avant, mais qu'il n'a pas été demandé de devis sur les frais de notaire. Les frais de notaire sont assez clairs, il y a une loi sur le notariat et les tarifs sont imposés. Il n'est pas possible de donner un montant actuellement mais une chose est sûre, les frais seront à la charge de la commune étant donné que le travail qui aurait dû se faire avant l'échéance du DDP n'a pas été fait.

Sonia Pittet revient volontiers avec un devis mais actuellement elle n'en a aucune idée.

Il n'y a plus de question, la discussion est close et nous passons au vote.

Votation pour refaire le DDP chalet Tamizou :

Le préavis relatif à la constitution d'un nouveau droit de superficie distinct et permanent (DDP) situé au Jubillet – Chalet Tamizou est accepté par 28 OUI 1 NON et 1 ABSTENTION

5. PM 07/22 : Préavis relatif à la modification de l'annexe du règlement sur l'épuration et l'évacuation de l'eau ;

Richard Vez donne lecture du rapport de la commission ad hoc

La discussion est ouverte, personne ne demande la parole, la discussion est close et nous passons au vote.

- 1. D'approuver la modification de l'article 8 de l'annexe au règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux telle que mentionnée ci-dessus**
- 2. De prendre acte du présent préavis en tant que réponse à la motion Badel et consorts du 5 septembre 2022 et de la classer.**

La proposition est acceptée à l'unanimité.

6. PM 08/22 : Préavis relatif au budget 2023 ;

Stéphane Martin donne lecture du rapport de la COFIN



Denis Currat prend la parole et donne une petite précision concernant l'amendement posé par la commission des finances, concernant la ligne 320.423.6 « Résultat bail à ferme Agfors » l'absence de revenus comparé à ceux réellement enregistrés en 2021. Les revenus comptabilisés en 2021 concernent plusieurs années, dès lors le budget 2023 devrait inclure l'estimation du revenu annuel du bail à ferme. Pour donner suite aux échanges avec la COFIN quant au poste 320.423.6, la municipalité a accepté de corriger le budget 2023 en ajoutant un revenu estimé à Chf 40'000.00 est-ce trop ou pas assez, Denis Currat demande à André Dunand de donner plus de précisions.

André Dunand prend la parole : Nos forêts d'une surface d'environ 1'100 ha sont gérées et exploitées sous forme de bail à la ferme avec AGFORS (Ass. Groupements Forestiers de la Serine) le siège est basé à Marchissy. 15 communes font partie de ce groupement, la commune de Bassins est d'office représentée au Codir de ce dernier et le 93% des forêts sont exploitées sous la même base que notre commune. Notre possibilité de coupe est de 6'150m³ par année.

Pour cette année d'exploitation nous avons eu une baisse sur le marché du bois destiné aux scieries de 15 frs. /m³

Cependant le bois réservé et transformé en copaux ou en pellets a eu une augmentation de valeur dû au fait que le prix de l'énergie a augmenté ce qui a permis une juste valeur du produit en question.

La gestion des forêts communale et le résultat financier qui sont associés comprennent l'ensemble des travaux forestiers.

Soit : les coupes de bois, entretien des pâturages boisés, entretien sanitaire de l'ensemble des arbres, soins aux jeunes forêts, plantation avec de nouvelles essences par suite du réchauffement climatique, entretien des chemins forestiers, route des Montagnes, chemin d'accès aux différents pâturages, sentiers pédestres, place d'accueil.

Au 31 décembre de cette année la gestion globale forestière de la commune sera quelque peu positive.

Une présentation de l'AGFORS ainsi que la gestion communale de nos forêts sera faite par notre garde forestier Amaury Annen lors de notre prochain C.C. du 30 Mars 2023.

Nicolas Sudan prend la parole afin d'expliquer pourquoi la COFIN a choisi le montant de Chf 40'000.00 comme annoncé par Denis Currat, le montant en 2021 de Chf 478'125.96 ajouté dans les revenus, concerne une période de 6 ans c'est pourquoi une moyenne a été faite et en est ressorti ce montant de Chf 40'000.00 ce qui ne paraît pas déraisonnable.

Sylvie Elben prend la parole : pourquoi le chauffage des bâtiments communaux est en baisse et que représente le point enseignement primaire scolaire pour un montant de Chf 24'000.00

Nathalie Guignard-Pidoux répond que les frais de chauffage sont maintenant répertoriés pour chaque bâtiment. Denis Currat donne réponse pour les frais « enseignement primaire scolaire » concerne le salaire du concierge.

Richard Vez prend la parole : est-ce que la commune de Bassins a prévu un plan d'urgence énergie comme c'est le cas dans plusieurs communes.

Denis Currat répond, que la question s'est posée à savoir s'il fallait mettre quelque chose au budget, le choix assumé, a été de ne rien mettre au budget en estimant que la probabilité d'urgence resterait faible, mais en cas de problème de toute manière le nécessaire serait fait.

Comme annoncé au début du conseil, une communication va être faite pour savoir comment réagir en cas d'urgence, il faut savoir qu'il y a déjà des choses disponibles à Bassins, notamment des génératrices donc il n'y aura pas besoin d'en acheter et s'il faut quelques câbles ou petit matériel ça ne va pas engendrer de gros frais. Concernant l'eau, une analyse complète a été faite sur les points sensibles à gérer et nous pouvons nous passer d'électricité pour avoir de l'eau du fait qu'en hiver nous fonctionnons uniquement en gravitaire et qu'il n'y a pas besoin de traitement, donc pas d'électricité pour le traitement.



C'est pourquoi nous avons pris la décision de ne rien mettre au budget.

Sonia Pittet prend la parole : pour compléter les propos de Denis Currat, la municipalité est régulièrement informée de la situation et ceci en association avec les préfectures qui font le lien entre le canton et les communes

Si quoi que ce soit devrait arriver, le canton doit fournir un mode opératoire, des flyers etc. les probabilités ne sont pas énormes mais il faut quand même prévoir d'ici la fin de l'année, de mettre en place un endroit pour accueillir, un PRU « point de rencontre d'urgence » il faudra donner le nom d'une personne répondante en cas de problème.

La préfecture a aussi informé la municipalité qu'au mois de janvier l'ORPC va organiser un cours de quelques heures afin de donner la bonne marche à suivre en cas de problème.

Les informations seront transmises au travers du tout ménage qui devrait arriver ces prochains jours.

Jillian Béchet prend la parole et remercie la municipalité pour le détail et la clarté du budget. Jillian Béchet demande pourquoi au vu de la population en augmentation, il est prévu une baisse des rentrées fiscales.

Madame Steiner boursière, répond que jusqu'à maintenant il y avait énormément de retard dans les taxations et qu'à ce jour, il n'y a plus que 02 % de 2021 qui n'est plus taxé. Il y avait aussi énormément de donations, successions et prestations en capital et ce sont des recettes totalement aléatoires, il y avait Chf 192'000.00 et ce n'est pas possible de tabler dessus chaque année. De ce fait, il faut être très prudent avec les recettes fiscales.

Nicolas Sudan prend la parole concernant les droits de successions et donations, c'est une des raisons qui a fait qu'un montant de Chf 40'000.00 a été rajouté sur les forêts. Comme Madame Steiner l'a dit, un droit de donation et succession c'est très variable comme il n'y avait jamais rien dans les budgets précédents, la municipalité a décidé de mettre Chf 40'000.00 aussi basé sur une moyenne des 10 années passées.

Madame Steiner répond que les années précédentes, rien n'était détaillé, que tout était dans le même compte et que maintenant tout est réparti afin qu'il y ait plus de clarté par rapport à tous les comptes qui existent.

La Discussion est close.

Nous votons l'amendement, à savoir qui suit la COFIN pour cet amendement de Chf 40'000.00 à insérer dans le budget sous le compte des forêts :

L'amendement est accepté par 24 Oui 1 Non 5 Abstentions

Nous votons le budget 2023 amendé avec un total de charges de Chf 8'307'675.00 un total des revenus de 8'331'160.00 ce qui donne un résultat net positif de Chf 23'485.00

Le Budget 2023 amendé est accepté par 27 Oui 3 Abstentions

7. Rapport du représentant APEC et ORPC ;

François Martignier donne lecture du rapport, celui-ci est annexé à ce procès-verbal.

8. Propositions individuelles ;

Il n'y a pas de propositions individuelles.

9. Divers ;

Bernard Treboux nous informe des dates pour les prochains conseils :
Jeudi 30 mars 2023 – mercredi 28 juin 2023 – jeudi 12 octobre 2023 – mardi 12 décembre 2023



Les présidents de commission sont priés de prendre les feuilles de présences des commissions, de les compléter et contrôler afin que les personnes soient rémunérées.

Olivier Ramel revient sur le résultat des votes en disant qu'il manque 1 abstention celle de Bernard Treboux. Bernard Treboux répond qu'il ne prend pas part aux votations à main levée mais uniquement celles à bulletin secret.

François Martignier précise que le président peut voter à mains levée uniquement s'il faut départager.

Alexandre Barde demande si la distance entre les pôles cônes sur la route des montagnes est règlementaire car il a entendu dire que ceux-ci sont interdits à cet endroit.

André Dunand répond : « Vous n'avez pas lu le BassInfos ? » c'est pour rire...

Il y a toute l'explication dans le BassInfos, ceux-ci vont être placés différemment, il y aura plus d'espace entre eux. Il est impossible de faire un trottoir sur ce tronçon le coût serait d'env. 1 million et demi donc vraiment impossible.

Alexandre Barde demande s'il serait possible d'ouvrir la piscine afin de pouvoir aller dehors en été.

Marc Mazzariol répond que c'est en réflexion mais pourquoi pas, l'idée est bonne, un investissement de Chf 50'000.00 serait à prévoir et que ce n'est peut-être pas le moment actuellement. A réfléchir.

Guillaume Hayoz informe que les deux chemins qui relient Bassins à Le Vaud sont dans un état difficilement praticable quand on est à pied celui dans la forêt est bien abimé du fait qu'il y a eu des travaux forestiers et celui en dessous a toujours beaucoup d'eau. Est-ce qu'il y aurait moyen d'envisager quelques choses en collaboration avec la commune de Le Vaud afin que l'on puisse traverser à pied d'un village à l'autre.

André Dunand va demander au garde forestier si c'est possible de faire quelque chose.

Sonia Pittet a effectué une recherche pour répondre à Richard Vez concernant les tarifs du notaire pour le cas du DDP. Ce sont des frais de notaire en rapport à la valeur de rendement de l'objet, celui-ci ne valant pas grand-chose les frais ne devraient pas être très élevés. Cet objet n'a aucune valeur comptable.

Sonia Pittet en son nom et celui de la municipalité, remercie l'ensemble des collaborateurs pour le travail effectué chaque jour ainsi que tous les membres du Conseil pour le travail effectué tout au long de l'année et un merci particulier pour la séance de ce soir pour l'acceptation du budget 2023 qui a été travaillé et élaboré avec beaucoup de soins, merci aux collègues financiers qui y ont consacré beaucoup de temps ainsi que pour les préavis.

La soirée n'est pas terminée, celle-ci va pouvoir continuer d'une manière agréable. Un grand merci à tous, bonne soirée et bonnes fêtes.

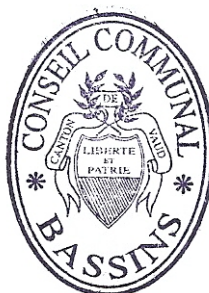
Le président en son nom ainsi qu'au nom du bureau, souhaite à tous les conseillers ainsi qu'à leur famille, un joyeux Noël et de très belles fêtes de fin d'année et une belle et heureuse année 2023.

Toutes les personnes présentes, sont invitées pour une petite collation ici même, organisée par Yu-e Barnerias habitante de Bassins.

La séance est levée à 21h15

Treboux Bernard

Président du Conseil Communal



Broggi Sabrina

Secrétaire